La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

N°8 — Mars 2018

SESSION DE FEVRIER 2018

Vendredi 23 février, les conseillers départementaux se sont réunis en session pour débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Après la présentation de ces orientations par le Président du Département Marc Gaudet et la Vice-Présidente en charge des finances Pauline Martin, Christophe Chaillou est intervenu pour attirer l'attention de la majorité sur les politiques sociales du Loiret. Thierry Soler et Michel Breffy ont également réagi sur la question des travaux routiers.

En fin de session, une motion relative à la présentation de la nouvelle carte des zones agricoles défavorisées a été adoptée à l'unanimité.

Le prochaine session se tiendra du 28 au 30 mars. Le Budget Primitif 2018 y sera discuté. Bonne lecture à toutes et à tous !

Vanessa Baudat-Slimani, Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Thierry Soler, conseiller.ère.s départementaux.ales

Sommaire

P.2 : orientations budgétaires 2018 ; intervention de Christophe Chaillou
P.4 : orientations budgétaires 2018 ; intervention de Thierry Soler
P.5 : orientations budgétaires 2018 ; intervention de Michel Breffy
P.5 : motion relative aux zones agricoles défavorisées

45 www.ser45.fr www.twitter.fr/groupeser45 www.facebook.com/groupeser45

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr. Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Après la présentation des orientations budgétaires 2018 par Pauline Martin, Vice-Présidente en charge des finances, Christophe Chaillou a pris la parole pour quelques commentaires. Il est revenu sur l'évolution du contexte et notamment la nouvelle politique de contractualisation entre les collectivités et l'Etat. En effet, le Département devra signer avant l'été un contrat dans lequel une série d'engagements devra être respectée, notamment en termes de dépenses de fonctionnement et de capacité de désendettement. En cas de non-respect, une sanction financière serait appliquée. Ce système remplace celui des baisses systématiques des dotations de l'Etat. Christophe Chaillou a ensuite analysé plus en détail les orientations budgétaires proposées, en insistant sur le nécessaire équilibre à trouver entre les investissements et les politiques sociales, au cœur des compétences départementales. Ce sont ensuite Michel Breffy et Thierry Soler qui sont intervenus pour revenir sur les investissements routiers.

Christophe CHAILLOU

LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

« Le contexte mondial et européen dans lequel ce budget intervient est tout de même plus favorable qu'à d'autres moments. Notre pays en bénéficie ; c'est aussi sans doute le fruit de réformes engagées par le passé et qui ont été mal comprises et décriées à l'époque. Les résultats interviennent sans doute un peu tard au grand dam de ceux qui les ont portées ... Chacun reconnait, notamment pour le CICE (*Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi*), que ces réformes ont contribué à ce que nos entreprises regagnent des marges de compétitivité.

C'est aussi la première année sans réduction drastique des dotations de l'Etat. C'est un élément important quand on doit préparer un budget ! Faire une pause dans les contraintes liées aux collectivités territoriales était un des engagements pris par le chef de l'Etat. »

LA CONTRACTUALISATION

« S'ajoute à cela une situation du département plutôt saine. L'exercice est tout de même plus simple qu'à d'autres moments, même si à plusieurs reprises, Mme Martin (*vice-présidente chargée des finances*) a parlé de prudence. Il est clairement nécessaire d'attendre et de regarder plus finement les résultats, y compris s'agissant de la contractualisation. A titre personnel, je suis favorable à cette contractualisation : il faut en saisir l'opportunité. On ne peut pas demander à l'Etat d'être à l'écoute des territoires, de respecter les élus, et d'un autre côté, quand l'Etat propose une solution, dire non. C'est une question de cohérence même si parfois les échanges ne sont pas toujours évidents. Mais c'est le rôle des collectivités de faire entendre leurs voix. Il est logique que les Départements posent un certain nombre de conditions fortes, y compris collectivement comme c'est le cas à travers l'ADF (*Assemblée des Départements de France*).

Sur la question des MNA (*Mineurs Non-Accompagnés*), il faut une position assez forte vis-à-vis de l'Etat car les collectivités gèrent des situations qu'elles ne maitrisent pas du tout ; et cela représente un coût important. Les départements doivent poser collectivement leurs conditions. Après, c'est une question de débat et de rapport de force avec l'Etat. Mais il faut saisir l'opportunité. Je suis satisfait de la position plutôt ouverte que vous exprimez sur la contractualisation. Il faut saisir l'opportunité de dialogue. »

LES TAUX D'IMPOSITION

« Je remercie Hugues Saury (*intervenu juste avant*) d'avoir repris un élément qu'on ne retrouve pas dans le rapport d'orientations budgétaires. Dans les éléments favorables qui expliquent la situation du Département, il y a l'augmentation des impôts fonciers que la majorité a votée en 2016 ! Il y a parfois certaines pudeurs qui existent … Il y a quand même une réalité et les citoyens la voit sur leur feuille d'impôts. C'est un élément qui explique la situation du Département sur le plan financier. »

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

« Je veux saluer, dans ce contexte, la politique volontariste du Département dans le domaine des investissements. Ensuite, on peut avoir un débat sur les types d'investissements. Que le Loiret augmente l'effort d'investissement est une bonne chose pour le développement de notre territoire. Cela donne du travail à nos entreprises et donc augmente les ressources des familles. Il faudra toutefois être attentif à la réalisation des opérations, et ce n'est pas un problème propre au département : il s'agit de la question de la capacité que nous avons de mettre en œuvre ces projets, mais aussi la capacité des entreprises. Dans un contexte économique qui s'améliore, les coûts s'envolent quelque peu. Je suis parfois perplexe quand je vois pour certains marchés des augmentations qui paraissent déraisonnables. Les collectivités ne sont pas des « vaches à lait » ! Des initiatives sont prises pour que s'engage un dialogue responsable avec les entreprises. Une réalité doit aussi nous interpeller : des entreprises ont des difficultés pour trouver de la main d'œuvre, dans un pays avec autant de chômage ... »

LES POLITIQUES DE SOLIDARITE

« L'effort d'investissement ne doit pas se faire au détriment des dépenses nécessaires en fonctionnement. Il faut trouver un bon équilibre pour ne pas mettre en péril des plans d'actions relevant des compétences propres au département, compétences que l'on doit continuer à exercer. Des équilibres nécessaires sont à trouver, notamment sur les politiques sociales vers les personnes les plus en difficulté, sur la question du vieillissement, l'accompagnement social des familles ... Il y a des signaux d'alertes qui nous sont envoyés, nous le voyons dans nos cantons. Prenons garde à ce que les choix que nous faisons ne mettent pas en péril des équilibres qui ont déjà eu du mal à se bâtir.

Sur la question des MNA, regardons la situation sociale et la détresse que cela représente pour les jeunes. On m'a fait part de situations individuelles intenables et inacceptables dans une société comme la nôtre. Il faut que nous ayons des réponses adaptées ; la détresse humaine dans ces situations est alarmante. A ce sujet, j'ai été surpris d'un chiffre présent dans le rapport d'orientations budgétaires : 8 millions d'euros par an seraient consacrés par le Département aux MNA. Cela me parait beaucoup ! Sur ces questions-là, quand on commence à agiter des chiffres, je sais la tentation qui peut exister chez certains dans l'interprétation ... Je voudrais y voir clair dans la réalité de ce chiffre. Il faut éviter de tomber dans les fantasmes.

J'insiste. Autant on peut soutenir la volonté du Département dans la politique d'investissement, autant cela ne doit pas se faire au détriment du cœur même des actions départementales, à savoir les politiques de solidarité et de cohésion des territoires. »

LES DOTATIONS AUX COLLEGES

« Je veux aussi attirer votre attention sur la question des dotations aux collèges. Il est indiqué dans le rapport que « *la dotation aux collèges serait en baisse de 0,2%* ». On va arriver à des seuils de dotations

difficilement soutenables. Il y a dans les établissements des équipes dynamiques qui proposent des projets. Si leur rôle est juste de payer les factures de chauffage et de servir d'intermédiaire pour la restauration, il n'y a pas d'intérêt … Les responsables de collèges vont ensuite voir les communes en leur disant qu'ils n'ont plus de marges pour réaliser des projets intéressants. Les communes ayant à cœur d'agir, notamment sur la question des mobilités, et ce même si ce n'est pas de leur compétence, décident alors de les accompagner. C'est donc un transfert de charges ! »

CONCLUSION : UN EQUILIBRE À TROUVER

« Si on rembourse vite la dette pour être les « supers bons élèves », et si cela ne met pas en cause les équilibres généraux fondamentaux, pourquoi pas … Mais l'objectif est-il vraiment d'être le premier département en matière de désendettement ? Il faut d'abord chercher à être plus performant en termes de cohésion sociale et d'animation de nos territoires. Je pense qu'on pourrait envisager, dans un contexte national qui s'améliore, et ce sans ouvrir les vannes à tout-va, d'être plus flexible pour mener à bien les missions propres du Département, dans les politiques sociales, dans les collèges, dans le soutien à l'associatif, au solidaire, etc.

Nous en saurons donc plus au prochain épisode lors du vote du budget, car nous aurons la déclinaison concrète des propositions que vous faites sur les différentes politiques départementales. »

Thierry SOLER

LES DOTATIONS AUX COLLEGES

En réponse à Christophe Chaillou, l'exécutif avait fait mine de ne pas savoir de quelle baisse des dotations aux collèges il voulait parler et avait expliqué qu'il ne s'agissait pas de baisse mais de transferts de charges.

« Je reviens sur cette question car je lis bel et bien, page 28 du rapport, que les dotations subiront une baisse de 0,2%. Or, cette année, ceci ne correspond à aucune reprise des dépenses par le Département. D'ailleurs, même par le passé, quand des transferts de charges expliquaient les baisses de dotation, j'ai souvenir que les dotations baissaient plus que le montant de ce qui était transféré. »

LA TRANSITION ENERGETIQUE

« Comme chaque hiver, désormais, nous siégeons pendant que dehors se déroule un épisode de dépassement des seuils de pollution de l'air sur le territoire du Loiret. Le Préfet a pris des mesures de réduction de vitesse sur nos routes et la question devrait à nouveau être posée de décréter ou pas la circulation alternée dans la métropole d'Orléans ou la gratuité des transports publics.

Malheureusement, je crains que de telles mesures ne puissent être prises car la structure de notre société et notre mode de vie rendent ces mesures très pénalisantes pour nos concitoyens et difficiles à assumer. Du coup, nous allons sans doute laisser cet épisode de pollution perdurer ce qui prouve que nous avons une très faible résilience à tout ce qui touche les déplacements automobiles. Pourtant, si nous voulons lutter contre le changement climatique, dont les conséquences nous menacent désormais de façon répétée, cela passe par l'abandon progressif des énergies fossiles.

Cela m'amène à résumer mon intervention sur nos orientations budgétaires à une simple question : ne faudrait-il pas se mettre à la transition énergétique dans le Loiret et réorienter nos investissements en ce sens, à savoir cesser d'encourager systématiquement les déplacements routiers et passer à des actions qui réduisent l'empreinte carbone des Loirétains, par exemple dans le domaine du logement ? »

Michel BREFFY

LES TRAVAUX ROUTIERS

« Je voudrais féliciter le département pour les nouveaux engagements budgétaires concernant les travaux routiers parce qu'il est reconnu que lorsqu'on a des bouchons et que les voitures ralentissent, on développe beaucoup plus de pollutions qu'en cas de fluidité des trafics. Donc avec des investissements comme à Bazoches-les-Gallerandes ou surtout à Jargeau, on ne va pas augmenter la pollution mais la faire diminuer. J'ai souvenir qu'il y a quelques années, le budget des routes avait été sérieusement amputé. Quand on regarde l'état de nos routes, c'est intéressant de voir que le budget de réparation annuelle va évoluer pour les remettre en état. Quand on roule avec des chaussées défoncées, on pollue davantage. Il n'y a pas que nous qui pouvons lutter contre la pollution ; et ce ne sont pas les décisions de notre département qui vont pénaliser la lutte contre la pollution dans le Loiret. »

Motion relative aux zones agricoles défavorisées

Le Ministère de l'Agriculture a fait un point d'étape sur l'élaboration de la nouvelle carte des zones agricoles défavorisées. Les agriculteurs dont les exploitations sont situées sur des terres à faible potentiel agricole bénéficient d'une indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Plusieurs dizaines de communes du Loiret seraient exclues de ce zonage, mettant en péril des exploitations. Une motion a été adoptée à l'unanimité lors de cette session ; elle appelle notamment à garantir une cohérence territoriale (la Sologne côté Loir-et-Cher est par exemple maintenue mais pas la Sologne côté Loiret) et à prévoir de mesures d'accompagnement à la hauteur des besoins des exploitations qui sortiraient du zonage.

Thierry SOLER

« Tout d'abord, je trouve un peu dommage de découvrir ce texte seulement à l'ouverture de la séance alors que le sujet traité n'est pas nouveau (j'aurai pu aussi en début de séance vous apporter un vœu pour la circulation alternée pour lutter contre la pollution de l'air). Sur le fond, comme vous le dites, nous n'avons pas toutes les précisions. Ce qui m'interpelle un peu, c'est que c'est un nouveau zonage, donc il est logique qu'il y ait des territoires bénéficiaires et des territoires perdants, dont fait partie le Loiret. Mais à ce moment-là, si les départements perdants votent un vœu contre le zonage et que les départements gagnants votent un vœu pour le zonage, cela ne résout pas le problème. Est-ce que le vœu consiste à dire qu'on veut que les territoires supposés gagnants du nouveau zonage ne le soient plus ? Auquel cas cela veut dire qu'on vote un vœu contre d'autres territoires. C'est le rôle du Conseil Départemental du Loiret de défendre les agriculteurs loirétains, mais politiquement ce n'est pas très rationnel. J'aurai préféré avoir beaucoup plus d'éléments, je ne suis pas convaincu d'avoir tout ce qu'il faut pour juger du choix de pénaliser des communes du Loiret et donc leurs agriculteurs. Vous parliez d'agriculteurs dont les exploitations pourraient être sauvées ailleurs sur le territoire national. Donc ça me gêne un peu ce genre de vœu de ce point de vue-là. »

Retrouvez toute notre actualité notre site internet : www.ser45.fr

Et sur Twitter www.twitter.fr/groupeser45 et Facebook www.facebook.com/groupeser45